

Europe



Sur l'île de Lesbos (Grèce), le centre d'accueil de Moria est dangereusement surpeuplé.

© HCR/Gordon Welters

« Le Pacte mondial sur les réfugiés exige que nous travaillions en plus étroite collaboration et de manière plus novatrice avec un sens accru d'agir pour une cause commune. La réponse en Europe — menée par des maires et des ministres, la société civile et le secteur privé — est prometteuse, mais il reste beaucoup à faire. Le HCR continuera de travailler en étroite coopération avec les États membres et d'autres partenaires pour promouvoir la solidarité et l'inclusion des réfugiés à travers le continent. Aux quatre coins de l'Europe, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil comptent sur nous tous. »

Pascale Moreau
Directrice, Bureau régional pour l'Europe

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Préserver l'espace d'asile et assurer des conditions d'accueil appropriées

Assurer l'accès au territoire et aux procédures d'asile pour les personnes en quête de protection internationale restera l'un des axes centraux du travail du HCR en Europe en 2020. L'organisation continuera à surveiller les procédures d'asile et offrira des informations et des conseils sur les procédures de détermination du statut de réfugié à quelque 108 000 demandeurs d'asile. Elle accordera une plus grande attention à la mise en place de conditions d'accueil adéquates pour les personnes en situation de risque accru, prévoyant d'évaluer l'an prochain la vulnérabilité d'environ 225 000 personnes dans l'ensemble de la région.

La poursuite du plaidoyer pour la mise en place de mécanismes de partage des responsabilités à l'intérieur de l'Union européenne (UE) et au niveau mondial, ainsi que l'augmentation des voies d'admission sûres et légales, seront également des priorités de l'action du HCR. L'organisation offrira une expertise technique et mènera d'autres initiatives de renforcement des capacités sur l'identification des personnes qui ont besoin d'une protection internationale et des personnes en situation de risque accru.

Une attention particulière sera également accordée à la mise en œuvre de procédures accélérées et simplifiées pour gérer les mouvements mixtes. Ces efforts seront encore amplifiés par le biais du Groupe d'appui à la capacité d'asile, créé dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés.

Instaurer et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces

En Europe, le HCR s'efforcera en priorité de renforcer la communication et la collaboration avec les communautés concernées, pour que la voix de ces communautés soit entendue lors de la prise de décisions qui les concernent, en particulier dans les domaines de la protection de l'enfance et de la prévention et de la prise en charge des victimes de violences sexuelles et de genre. Des réseaux de bénévoles chargés de l'action de proximité encourageront une collaboration effective entre les communautés de réfugiés et d'accueil, en s'appuyant sur une boîte à outils élaborée dans le cadre d'un partenariat VNU-HCR en 2018. Ces réseaux permettent également de poursuivre le dialogue et offrent une plateforme supplémentaire pour le plaidoyer. Des initiatives de renforcement

des capacités seront menées à l'intention des gouvernements et des partenaires pour consolider la protection communautaire. L'accès aux services nationaux, notamment pour les personnes en situation de risque accru, bénéficiera également d'une attention redoublée. Ceci est particulièrement important pour l'éducation, car selon les observateurs, un grand nombre d'enfants seraient déscolarisés.

Obtenir des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes

Le HCR renforcera les liens entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et des acteurs clés travaillant sur leur intégration économique, sociale, culturelle et légale. Avec l'OCDE, le HCR élaborera un plan d'action conjoint pour accroître les offres d'emploi pour les réfugiés, et prévoit de donner des conseils sur les perspectives d'emploi à plus de 50 100 personnes relevant de sa compétence.

Si l'Europe accueille un grand nombre de réfugiés réinstallés, il y a également des besoins de réinstallation importants en Turquie. En Fédération de Russie et en Ukraine, le nombre de personnes ayant besoin d'être réinstallées est plus faible, en partie du fait des difficultés d'accès aux procédures d'asile et du manque de protection internationale mais aussi de possibilités d'intégration. Quelque 420 000 personnes relevant de la compétence du HCR, se trouvant pour

la plupart en Turquie, auront besoin d'être réinstallées en 2020. Comme les besoins sont toujours très largement supérieurs aux places disponibles, la réinstallation continuera d'être utilisée de manière stratégique et comme expression du partage international des responsabilités.

Le HCR encouragera également le regroupement familial et la mise en place de voies d'admission complémentaires, en s'appuyant sur les initiatives élaborées par les États en réponse à la crise des réfugiés syriens. Ces initiatives consistent notamment à développer les programmes de parrainage privé communautaires, les projets de bourses d'études, les programmes de regroupement familial flexibles, les mécanismes de migration liée au travail et les visas humanitaires. Cela aidera à dissuader les gens d'entreprendre de périlleux voyages pour se rendre en Europe.

Guidé par la Politique actualisée sur les déplacements internes, le bureau du HCR en Ukraine participera à l'Initiative spéciale du Haut Commissaire sur les situations de déplacement interne qui soutiendra, observera et mettra en évidence la détermination du HCR à assurer un solide leadership de la protection et à rechercher des solutions. L'accès des déplacés internes aux services nationaux sera une priorité du HCR et il améliorera la capacité des autorités à coordonner et à assurer des services à leur intention, notamment par

la coordination des activités du Groupe sectoriel de la protection et en apportant une aide juridique.

Prévenir et éliminer l'apatridie

Le HCR continuera à recommander à toutes les parties prenantes concernées dans la région de prendre des mesures pour réduire les cas d'apatridie, notamment par l'adoption, la révision et l'application de lois qui préviennent l'apatridie à la naissance ou à un stade ultérieur de la vie, la mise en place de procédures d'accès à l'enregistrement de l'état civil et aux documents correspondants, le renforcement des capacités des fonctionnaires mettant en œuvre ces lois et procédures, et la sensibilisation des communautés touchées, notamment des réfugiés apatrides. Le HCR partagera les bonnes pratiques et offrira un appui technique à différents États, dont l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pour faciliter la mise en place et le renforcement de procédures qui permettent d'identifier et de protéger les apatrides.

Le HCR continuera de collaborer avec des acteurs régionaux comme l'OSCE et le Conseil de l'Europe pour mettre fin à l'apatridie. En s'appuyant sur les Conclusions sur l'apatridie adoptées en 2015 par le Conseil de l'Union européenne, le HCR invitera ce dernier à s'impliquer dans la lutte contre l'apatridie, notamment par le biais de la Plateforme sur l'apatridie du Réseau européen des migrations. Le HCR aidera les États et d'autres parties prenantes à donner suite aux engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie d'octobre 2019, concernant l'adhésion à l'une des Conventions sur l'apatridie ou aux deux (Biélorus, Islande, Macédoine du Nord et Malte), le retrait des réserves limitant l'application de ces instruments (Allemagne, Bulgarie, Suède) et la naturalisation facilitée pour les apatrides (Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova).

Renforcer l'engagement extérieur

La problématique des migrations et des réfugiés continuera à dominer la politique et le discours politique dans l'ensemble de l'Europe. Sur fond de rhétorique politique négative visant les réfugiés, la voix du HCR jouera un rôle essentiel dans l'élaboration d'un discours positif sur les réfugiés et les migrants, susceptible d'être amplifié par d'autres acteurs. Tout en affirmant la nécessité de protéger les réfugiés en Europe et dans le monde, le HCR tirera également parti de canaux d'information non traditionnels, axés par exemple sur les loisirs et la culture, pour mobiliser de nouveaux publics, plus vastes.

La mise en place et le renforcement de partenariats et de mécanismes de coordination afin de recueillir le soutien d'un large éventail d'acteurs, notamment les États, les villes et municipalités, les organisations de la société civile nationales et internationales, les agences des Nations Unies et les acteurs du secteur privé, seront déterminants pour le travail du HCR en 2020. Les partenariats seront renforcés pour intensifier les efforts de plaidoyer conjoints, mobiliser des ressources et contrer le discours négatif.

L'organisation continuera à plaider pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les politiques et la législation, ainsi que pour l'application des normes de protection internationale par ses partenaires, dont l'UE et ses agences (EASO, FRONTEX), le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Le HCR continuera de participer au système des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et coprésidera, avec le PNUD, la Coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, le déplacement et la résilience, afin d'assurer l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les processus de nationalisation des ODD.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (en anglais)



© UNHCR/Anissa Taha



Prochain arrêt : solidarité, intégration et partenariats innovants

En France, le HCR innove dans le domaine de l'accueil et de l'intégration. Dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, le « Train de la Solidarité » s'arrêtera dans plusieurs villes étapes pour promouvoir les pratiques prometteuses. Ce projet est destiné à susciter, au sein de la société, un mouvement de solidarité autour des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

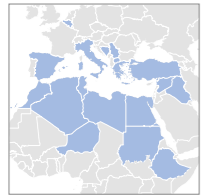
PRINCIPALES SITUATIONS EN EUROPE EN 2020



1,5 million
DE DÉPLACÉS INTERNES

UKRAINE

Il y a environ 1,5 million de déplacés internes et chaque mois, la ligne de contact est franchie plus d'1 million de fois par des personnes qui cherchent à conserver des liens avec leur famille, à accéder à des services et à toucher des prestations sociales vitales, notamment leurs pensions de retraite. Les combats qui se déroulent le long de la ligne de contact mettent en danger les résidents, notamment les enfants, exposés aux bombardements et aux risques associés aux engins non explosés. La fourniture d'une protection et de solutions durables pour les déplacés internes et les autres populations touchées par le conflit, restera difficile, en particulier pour les personnes qui ont des besoins spécifiques, notamment en santé mentale. En 2020, le HCR restera engagé dans tous les secteurs, notamment pour la protection des déplacés internes, des demandeurs d'asile et des réfugiés, la fourniture d'abris aux déplacés internes et aux personnes touchées par le conflit et la prévention de l'apatridie.



4,2 millions
DE RÉFUGIÉS

44%
D'ENFANTS

24%
DE FEMMES

ROUTES MÉDITERRANÉENNES

Entre janvier et septembre 2019, quelque 80 800 réfugiés et migrants, dont 28% d'enfants, sont arrivés via les trois routes méditerranéennes qui partent d'Afrique du Nord et de Turquie. La plupart, partis de Turquie, ont traversé la Méditerranée orientale. En raison des risques élevés, selon les estimations, environ 952 réfugiés et migrants sont morts au cours de cette même période, la plupart des décès survenant entre l'Afrique du Nord et l'Italie. Le HCR a plaidé pour la relocalisation des mineurs isolés et a pu évacuer des mineurs isolés détenus en Libye: quelque 760 mineurs ont ainsi été évacués au Niger et au Rwanda, et plus de 150 en Italie. L'organisation continue de recommander de mettre un terme à la détention des enfants pour cause d'immigration irrégulière, car la détention n'est jamais dans leur intérêt supérieur.

La plupart des tendances qui conduisent les personnes à prendre de tels risques pour émigrer devraient se poursuivre en 2020, car les causes profondes des déplacements et des mouvements mixtes, comme les violations des droits de l'homme et les conflits, ou la pauvreté, n'ont pas été traitées. Pour un grand nombre de personnes, la traversée de la mer n'est que la dernière étape d'un voyage qui les a conduit à franchir des zones de conflits ou des déserts et à braver une multitude de dangers, comme le risque d'être enlevé et torturé pour une rançon, les violences sexuelles et de genre et la traite des êtres humains. Le HCR continuera d'aider les pays à renforcer et à améliorer leurs capacités et conditions d'accueil. Il plaidera également pour l'accès à la protection internationale et à des possibilités de solutions durables.



3,9 millions
DE RÉFUGIÉS

403 000
DE DEMANDEURS D'ASILE

TURQUIE

En septembre 2019, les pays voisins de la République arabe syrienne (Syrie) accueillait 5,64 millions de réfugiés, dont 3,7 millions de réfugiés bénéficiant d'une protection temporaire en Turquie. La Turquie accueille également quelque 370 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays que la Syrie. Le HCR continuera de soutenir la réponse de la Turquie pour les réfugiés, sur la base des cadres juridiques et institutionnels régissant la protection internationale et temporaire.

Le HCR continuera de soutenir la Turquie dans la mise en œuvre de son cadre d'asile. L'organisation recommandera d'assurer l'accès et l'admission des personnes ayant besoin de protection internationale aux procédures d'asile et appuiera l'enregistrement continu et l'application des procédures de protection internationale pour les personnes relevant de sa compétence en Turquie.

Le HCR renforcera la protection des personnes en situation de risque accru et l'accès de ces personnes à des services de qualité, par exemple dans le secteur de la santé et de l'éducation, la protection de l'enfance, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre ainsi que l'accès à des services sociaux de qualité pour les personnes ayant des besoins particuliers.

11,4 millions

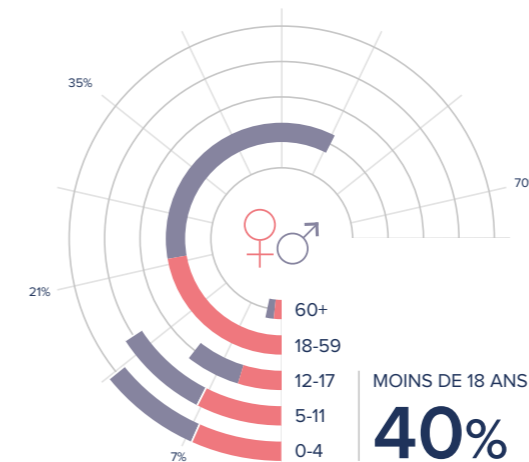
ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN EUROPE EN 2020

RÉFUGIÉS	7 millions
DEMANDEURS D'ASILE	1,3 million
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	11 700
DÉPLACÉS INTERNES	2,5 millions
APATRIDES	490 000
AUTRES	114 000

L'Europe doit rester une destination sûre pour les réfugiés qui fuient la guerre et la persécution et continuer de contribuer à des solutions aux crises, à l'intérieur et à l'extérieur de la région.



RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE
DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE | janvier 2019



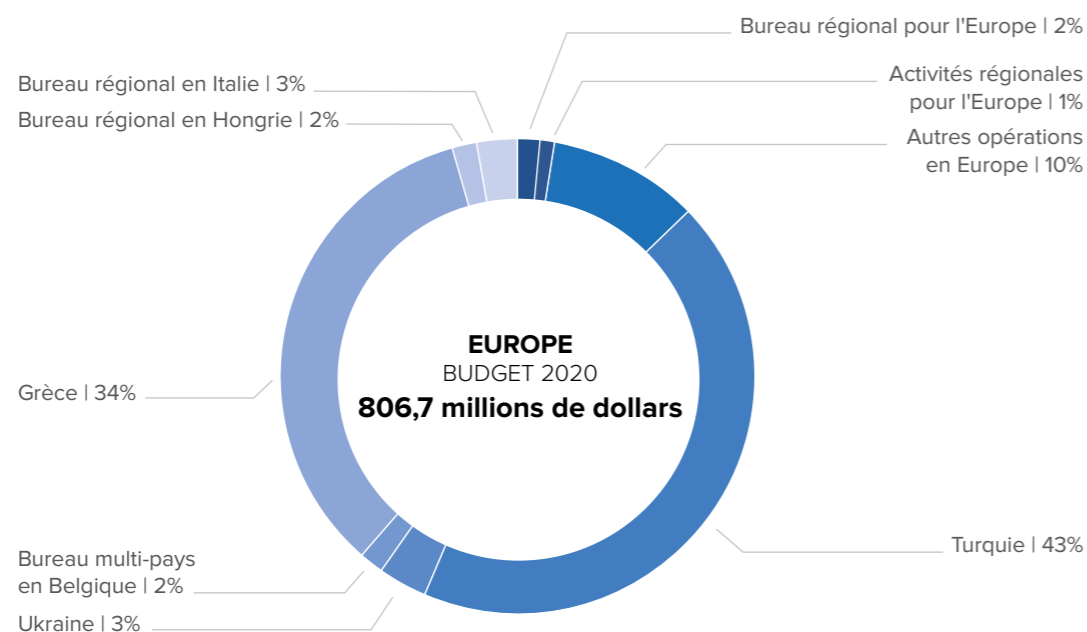
- Situation en Ukraine
- Pays mettant en oeuvre l'initiative sur les déplacés internes
- Routes méditerranéennes : principaux pays d'arrivée

CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

Comme les situations en Grèce, en Turquie et en Ukraine sont soutenues en grande partie par des financements à affectation stricte, le HCR a grandement besoin de fonds non affectés ou faiblement affectés pour mettre en œuvre ses activités dans le reste de la région. Le sous-financement de la région Europe en 2019 a gravement limité la capacité de l'organisation à offrir une protection et des solutions,

en particulier à faciliter l'intégration en appuyant les gouvernements concernés et d'autres partenaires. Avec des fonds supplémentaires, le HCR aurait pu distribuer des allocations en espèces à un nombre deux fois supérieur de déplacés internes en Ukraine.

Dans des pays d'accueil de réfugiés, le manque de fonds a limité les activités visant l'intégration locale et les initiatives de renforcement des capacités destinées à consolider les régimes d'asile nationaux.



BUDGETS 2019-2021 POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATION	2019 Budget actuel (au 30 juin 2019)	2020				TOTAL	2021 Budget proposé
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
EUROPE							
Bureau régional pour l'Europe ¹	3 663 937	13 109 746	-	-	-	13 109 746	13 049 253
Activités régionales pour l'Europe ¹	8 096 157	11 926 051	240 000	-	-	12 166 051	12 215 002
Autres opérations en Europe	-	4 518 394	72 392	-	-	4 590 785	4 590 785
SOUS-TOTAL	11 760 094	29 554 191	312 392	-	-	29 866 583	29 855 041
EUROPE DE L'EST							
Arménie	-	3 535 917	123 443	-	-	3 659 360	3 634 242
Azerbaïdjan	-	2 999 281	95 715	-	970 321	4 065 316	3 682 976
Bélarus	1 953 966	1 895 000	45 000	-	-	1 940 000	1 940 000
Géorgie	15 931 864	3 106 713	371 413	-	2 611 250	6 089 375	6 132 232
Fédération de Russie	6 461 205	5 604 287	830 333	-	-	6 434 620	6 182 130
Turquie	399 579 258	350 437 804	5 000	-	-	350 442 805	315 826 143
Ukraine	28 325 447	5 158 391	908 838	-	22 136 948	28 204 176	28 365 173
SOUS-TOTAL	452 251 741	372 737 393	2 379 742	-	25 718 518	400 835 653	365 762 896
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD							
Bureau multi-pays en Belgique ²	20 868 303	12 103 644	391 983	-	-	12 495 627	12 505 068
France	3 484 401	3 560 234	226 991	-	-	3 787 225	3 714 342
Allemagne	2 349 195	2 259 695	38 265	-	-	2 297 959	2 155 805
Grèce	246 662 761	275 159 636	84 247	-	-	275 243 883	214 789 264
Bureau régional en Hongrie ³	14 470 245	12 261 004	420 247	236 860	-	12 918 111	13 045 000
Bureau régional en Italie ⁴	31 011 527	22 184 306	198 316	-	-	22 382 622	22 382 624
Bureau multi-pays en Espagne ⁵	-	5 557 393	31 220	-	-	5 588 613	5 588 613
Bureau multi-pays en Suède ⁶	5 463 255	4 678 745	650 000	-	-	5 328 745	5 328 745
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 678 929	2 460 626	403 002	-	-	2 863 628	2 792 775
SOUS-TOTAL	326 988 615	340 225 283	2 444 270	236 860	-	342 906 413	282 302 235
EUROPE DU SUD-EST							
Albanie	-	2 962 414	184 776	-	-	3 147 190	3 218 806
Bosnie-Herzégovine	-	9 423 219	614 112	-	-	10 037 331	9 985 137
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	39 790 994	2 689 315	779 388	-	-	3 468 704	3 474 422
Monténégro	-	2 258 135	249 866	-	-	2 508 001	2 112 427
Macédoine du Nord	-	4 230 020	321 248	-	-	4 551 269	4 271 677
Serbie	-	6 936 242	2 447 118	-	-	9 383 360	8 359 506
SOUS-TOTAL	39 790 994	28 499 345	4 596 509	-	-	33 095 854	31 421 974
TOTAL	830 791 444	771 016 212	9 732 912	236 860	25 718 518	806 704 503	709 342 146

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région Europe.

² Coordonne les activités en Belgique, en Irlande, à Malte (EASO), aux Pays-Bas, en Pologne (FRONTEX) et couvre aussi le Luxembourg.

³ Coordonne les activités en Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Hongrie, Pologne et Roumanie et couvre aussi la République de Moldova, la Slovaquie et la Slovaquie.

⁴ Coordonne les activités à Chypre, en Italie et à Malte et couvre aussi le Saint-Siège et Saint-Marin.

⁵ Coordonne les activités en Espagne et couvre aussi Andorre et le Portugal.

⁶ Coordonne les activités au Danemark, en Lituanie et en Suède et couvre aussi l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie et la Norvège.